

Mesdames, Messieurs,

Dans cette Newsletter, nous effectuons une rétrospective de la manifestation du 24 novembre, consacrée au thème « work & care erfolgreich meistern - Praxistools für Unternehmen » (« *work & care, relever le défi avec succès – des outils pratiques pour les entreprises* »).



L'enquête en ligne réalisée en vue de cette manifestation auprès du personnel de la Ville de Winterthour a révélé que 14.1% des personnes interrogées sont actuellement en charge de soins prodigués à des proches. 21.7% des collaboratrices et collaborateurs l'ont été par le passé. Les femmes sont un peu plus nombreuses à assumer la responsabilité principale des soins. Ces femmes qui assument la charge principale consacrent plus de temps aux soins que les hommes. Les collaboratrices et les collaborateurs concernés mettent en moyenne 25.8 heures à disposition par mois sur une période moyenne de 45.7 mois. La majeure partie des personnes en charge de soins sont âgées de 40 à 60 ans. Ce sont les femmes assurant des soins à des proches qui sollicitent le travail à temps partiel auprès de la ville de Winterthour. Celui-ci constitue une exception chez les hommes, même lorsqu'ils s'occupent de proches. 14% des femmes concernées occupent une fonction de cadre. Chez les hommes, ce sont 52.2%. La flexibilité dans l'organisation du temps de travail est considérée par les proches soignants comme le principal facteur d'aide et de soutien sur le lieu de travail.

Ces chiffres et ces déclarations démontrent clairement l'intérêt que peuvent représenter pour les entreprises des solutions négociées et personnalisées dans le but de soutenir les collaboratrices et les collaborateurs dans leur tâche. La ville de Winterthour a, pour sa part, décidé d'approfondir la question.

Votre thkt Sàrl,
Theres Hofmann et Kathrin Toberer

Directrices *servicefamille* et crèches d'entreprises

Merci de bien vouloir faire parvenir cette Newsletter aux personnes intéressées dans votre entreprise ou votre entourage.

Cette Newsletter peut être [téléchargée](#) en PDF.

« work & care » – manifestation du jubilé de *servicefamille* sur le thème de la conciliation entre activité professionnelle et soins prodigués à des proches :

Rétrospective

La conférence du 24 novembre a marqué l'aboutissement du projet « work & care – des outils pour la pratique » de [Careum F+E](#). *servicefamille* a servi de partenaire pour la pratique dans le cadre du projet et d'organisateur de la manifestation à Winterthour à l'occasion du jubilé de ses 15 ans d'existence. Les instruments développés dans le contexte du projet et destinés au monde du travail dans le but de faciliter la conciliation entre activité professionnelle et soins à des proches ont été présentés en primeur lors de la manifestation. L'objectif est de fournir aux entreprises un réel soutien afin d'assurer la stabilité des situations évoquées sur le long terme.

- [Communiqué de presse concernant la manifestation](#)
- Tendances actuelles dans le domaine de la conciliation entre activité professionnelle et soins à des proches: [exposé d'ouverture de Karin van Holten](#)
- Nouveaux défis pour les entreprises – [introduction à la thématique par la prof. dr Sybille Sachs et Matthias Mölleney](#)

« work & care » – des outils pour la pratique :

3 nouveaux instruments à utiliser dans les entreprises et en consultation

Outil permettant de réaliser une enquête au sein de l'entreprise

Enquête interprofessionnelle en ligne dans le but d'évaluer le temps que les collaborateurs et les collaboratrices consacrent aux soins et à l'assistance au sein de la famille et du couple : cet outil a été testé entre autres par la Ville de Winterthour ([résultats de l'enquête](#) au sein de l'administration municipale de Winterthour, juin 2011).

Des personnes en activité professionnelle racontent leur quotidien avec les proches dont elles assurent les soins

Une brochure présente 15 portraits de femmes et d'hommes qui décrivent leur quotidien entre activité professionnelle et soins à des proches. La brochure servira à la sensibilisation et à la communication au sein de l'entreprise (18 francs l'exemplaire / rabais de quantité).

Guide sous forme électronique destiné aux responsables RH, un outil pratique pour la consultation dans le contexte de « work & care »

Aperçu de la version bêta, testée par les responsables RH de différentes entreprises. Vous pouvez à cet effet vous enregistrer auprès de [careumExplorer](#) (nom de l'utilisateur: institution, mot de passe: workcare).

Contact pour toute information et commande: karin.vanholten@careum.ch

Offre de soutien de *servicefamille* pour les personnes assumant des soins à des proches :

***servicefamille* propose des arrangements d'assistance spécifique par le biais de ses prestations « eldercare » en collaboration avec seniorenzuhause.ch**

Pour une assistance à domicile garantissant stabilité et continuité, en particulier dans les cas où les soins et l'assistance requièrent un engagement en temps conséquent, il s'agit de soutenir et de soulager les proches qui exercent une activité professionnelle et de proposer un arrangement d'assistance à domicile personnalisé. C'est là que se déploie la coopération entre *servicefamille* et seniorenzuhause.ch, un prestataire de services spécialisé dans l'assistance aux personnes âgées.

Vous en saurez plus en lisant la description d'un [cas concret](#) (en allemand).

Annonce: le thème « work & care » aura la part belle lors de la [Journée des malades](#) du 4 mars 2012 (« Vie professionnelle et soins : comment concilier les deux ? »)

« **Après le travail, les soins** » :

***servicefamille* et sa prestation « eldercare » présentés dans la NZZ**

Le 13 octobre dernier, la NZZ exposait dans un article intitulé « Après le travail, les soins » le défi croissant que représente pour les personnes en activité professionnelle le fait de s'occuper de parents dépendants de soins en plus de leur travail, et esquissait des solutions envisageables. Elle décrivait entre autres l'offre « eldercare » de *servicefamille*, avec à l'appui une interview de sa directrice, Kathrin Toberer.

Vous en saurez plus en lisant [l'article](#) en entier.

Un congé de repos pour les proches soignants :

La commission parlementaire recommande l'adoption de l'intervention

La Commission du Conseil national de la sécurité sociale et de la santé (CSSS) a recommandé le 10 novembre dernier l'adoption de l'intervention parlementaire déposée par Lucrezia Meier-Schatz (PDC) et intitulée « Permettre aux personnes qui s'occupent d'un proche de prendre un congé de repos ». L'objectif de l'intervention est de créer les conditions légales permettant de bénéficier d'un tel congé. Dans son développement, l'initiatrice invoque d'une part le fait que la grande majorité des personnes âgées sont soignées et accompagnées par des proches, d'autre part que la pénurie de personnel professionnel dans les soins et l'assistance va probablement aller en s'accroissant. Il s'agit donc de créer plus de possibilités de soulager les proches, ceci pour leur permettre de se ressourcer et d'éviter qu'elles s'épuisent elles-mêmes à la tâche. Lucrezia Meier-Schatz espère ainsi que les personnes nécessitant des soins et une assistance pourront rester plus longtemps à la maison, cette solution contribuant à limiter les coûts de placement en institution tant pour les familles que pour les communes et les cantons. L'initiative parlementaire prévoit une base légale fixant clairement un cadre de 7 jours environ de décharge par année. Ce droit serait également accordé aux parents, respectivement aux personnes s'occupant d'un enfant souffrant d'une maladie chronique et/ou d'un handicap.

Le texte intégral de l'initiative parlementaire est disponible sous ce [lien](#).

Etude britannique :

Les deux faces de la flexibilisation des relations de travail

L'étude « [Working Parents & Carers. Flexible Working Survey 2011](#) » a été menée par le prestataire de services privé « My Family Care – Making work+family work » auprès de 1'400 employé-e-s qui, en plus de leur activité professionnelle, ont la charge d'enfants et/ou de proches dépendants de soins. L'étude montre un lien de causalité direct entre d'une part la satisfaction des personnes interrogées et d'autre part leur équilibre entre travail et vie privée, la flexibilité accordée par leur employeur (aménagement du temps de travail, télétravail) et les aides concrètes fournies. Dans l'optique des employé-e-s, cette satisfaction est rentable pour l'entreprise : 68% des personnes se déclarant « très satisfaites » se sentent « très redevables » envers leur employeur, tandis c'est le cas seulement pour 30% des celles qui se disent « très peu satisfaites ». En même temps, 54% des personnes interrogées qui se déclarent « satisfaites » ou « très satisfaites » expriment la crainte que cette flexibilité des conditions de travail entraîne des répercussions négatives sur leur carrière et leurs possibilités d'avancement. Pour la grande majorité, une certaine flexibilité ne constitue pas une évidence, elle repose plutôt sur le troc : les employeurs font un effort sur le plan des horaires et de la présence physique sur le lieu de travail envers leurs collaborateurs et collaboratrices, ceux-ci se montrant en échange plus motivés et engagés, et par là disposés à effectuer des heures supplémentaires quand le besoin s'en fait sentir.

Concilier activité professionnelle et famille :

Une politique des temps sociaux comme élément d'une politique de la famille durable

Le [8ème rapport sur la famille](#) remis récemment à Kristina Schröder, ministre allemande de la Famille, par un comité d'expert-e-s place la politique des temps sociaux au centre de la réflexion sur une politique de la famille à long terme.

Selon le rapport, une politique des temps axée sur la famille s'articule premièrement autour d'une *autonomie du temps accrue* pour les parents par le biais d'horaires flexibles, d'une plus grande influence sur les décisions concernant les heures supplémentaires ainsi que du développement de structures d'accueil pour les enfants au sein de l'entreprise. Il recommande que les intérêts des familles soient mieux pris en compte dans les accords juridiques, les contrats tarifaires et les conventions d'entreprise. Une amélioration serait souhaitable par exemple sous la forme d'une adéquation systématique entre les horaires de travail et les besoins des familles. De nombreuses mères privilégieraient en fait un horaire de travail à temps partiel d'une trentaine d'heures, donc avoisinant un plein temps, mais celui-ci ne leur serait pas accordé dans la mesure souhaitée. Les pères travaillent par contre souvent plus qu'ils ne le désirent, avec un temps de travail réel de plus de 40 h au lieu de 35 à 40 h.

Deuxièmement, le rapport recommande d'améliorer la synchronisation *des structures des temps sociaux*, par exemple par une meilleure prise en compte des horaires de travail des parents dans les écoles et les institutions accueillant des enfants. Des heures d'ouverture et des horaires de vacances compatibles avec une activité à plein temps des deux parents contribueraient fortement à augmenter l'autonomie par rapport au temps sur le plan structurel en Allemagne. Les autres mesures préconisées sont la multiplication du nombre de places dans les crèches, un élargissement des offres d'école à journée continue, des structures d'accueil parascolaires et une politique communale des temps sociaux favorisant la coordination des horaires entre les différents systèmes temps (par ex. crèches, écoles, emploi, associations sportives, transports publics).

Troisièmement, le rapport propose une meilleure *redistribution du temps*, invoquant le fait qu'au sein de la famille, le temps n'est pas forcément trop restreint, mais qu'il est inégalement distribué, notamment par le fait que les tâches ménagères et éducatives ainsi que les soins sont encore et toujours l'apanage des femmes. Ces données sont également valables pour la Suisse, comme le montrent précisément les [données de l'Office fédéral de la statistique concernant le travail ménager et familial](#). Par ailleurs, il s'agit de postuler également une redistribution du temps intergénérationnelle, pour autant que cela soit possible dans l'intérêt de toutes les parties concernées, par exemple sous la forme d'un engagement citoyen des personnes plus âgées.

Un [résumé de thèmes choisis](#) tirés du rapport sur la famille est téléchargeable.

Places de crèches et allocations financières comme avantages concurrentiels :

Siemens investit dans la conciliation entre travail et famille

L'entreprise allemande Siemens veut combattre la pénurie de personnel qui se dessine dans la catégorie des femmes de plus de trente ans en développant des mesures ciblées facilitant la conciliation entre travail et famille. Dans un article publié dans la Frankfurter Allgemeinen Zeitung le 26 novembre 2011, Brigitte Ederer, responsable des ressources humaines de toute l'entreprise, déclarait: « Nous devons faire des propositions si nous voulons rester compétitifs dans la bataille pour les talents ».

Il est ainsi prévu que le nombre de places de crèche pour les enfants jusqu'à trois ans passe de 500 à 800 jusqu'à la fin de l'année et à 2000 jusqu'en 2015. En outre, les parents qui reprennent du service à temps partiel après la naissance d'un enfant recevront 500 euros supplémentaires par mois pendant une durée de 14 mois à compter de la naissance. Depuis cette année déjà, les parents reçoivent une allocation de 100 euros pour compensation des frais de garde avérés jusqu'au début de la scolarité obligatoire. En outre, il leur est possible de travailler jusqu'à 20% du temps à distance depuis leur domicile.

L'approche de Siemens en matière de conciliation des responsabilités familiales et professionnelles figure sur le [site Internet](#) de l'entreprise.

Information interne :

Ouverture d'une agence *servicfamille* à Bâle en janvier 2012

Nouvelle agence de *servicfamille* à Bâle

servicfamille ouvre prochainement un nouveau bureau à Bâle (Ochsengasse 12, 4058 Bâle). Les demandes seront traitées à Bâle même. Pour assurer la permanence téléphonique, les appels provenant de cette région seront redirigés vers le site de *servicfamille* nord-est.

Permanence téléphonique:

***servicfamille* nord-est, Bâle et sud**

Ackeretstrasse 6
8400 Winterthour

lu – ve 9 h à 16 h

***servicfamille* centre**

Quai du Haut 22
2503 Bienne

lu – ve de 8 h30 à 11 h 30

***servicfamille* ouest**

Chemin des Dailles 10
1053 Cugy

lu – ve 8 h30 à 12 h30 / 14.00 à 17 h30

Le numéro **0840 808 808** vous mettra automatiquement en lien avec l'agence qui dessert votre région.

Cette Newsletter est disponible en [allemand](#) et en [français](#) dans notre Intranet.

Vous trouverez de plus amples informations à notre sujet sur nos sites :

www.familienservice.ch

www.arbeitgeberkrippen.ch